

Objet : TARIFS CANTINE

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023 reçue en Sous-Préfecture le 30 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour l'année scolaire la délégation pour l'adoption des tarifs de la restauration scolaire 2023-2024 ;

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs de la cantine à compter de l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

| Descriptif | Tarifs |
|---|--|
| Collège (tarifs fixés à la demande du CD 66) Forfait Repas enfant à l'unité Forfait Garde alternée | 49.70 € / mois 4.15 € / repas exceptionnel 24.85 € / mois |
| Maternelles et Primaires Forfait Repas enfant à l'unité Forfait Garde alternée | 49.70 € / mois 4,15 € / repas exceptionnel 24.85 € / mois |
| Commensaux Assistant éducation, personnel de service et assimilés Personnel enseignant et assimilés Stagiaires (formations, insertion...) | 8,25 € / repas 3,95 € / repas 6.15 € / repas 6.15 € / repas |

Fait à Prades, le 3 juillet 2023.

Le Président,

John-Louis JALLAT.

